



UFR des sciences médicales

DIPLÔME UNIVERSITAIRE MEDECINE TROPICALE et SANTE MONDIALE

Il est créé à l'université de Bordeaux à compter de l'année universitaire 2025/2026, un diplôme universitaire intitulé « Diplôme Universitaire de Médecine tropicale et santé mondiale ».

1 - Objectifs de la formation

Cet enseignement a pour objectif la préparation à la prise en soins des maladies spécifiquement tropicales ou particulièrement prévalentes en milieu tropical, ainsi que le développement d'une culture médicale en rapport avec les enjeux de santé mondiale et les approches de santé communautaire. Bien qu'abordant certains concepts de santé publique, il s'adresse prioritairement à des professionnels de terrain.

2 - Responsables

Professeur Denis MALVY (responsable)

denis.malvy@u-bordeaux.fr

Docteur Alexandre DUVIGNAUD (co-responsable)

Centre René Labusquière
Université de Bordeaux
146, rue Léo Saignat
33076 BORDEAUX Cedex
05 57 57 14 28
crl@u-bordeaux.fr

3 - Organisation de la formation :

- **3-1 Capacité d'accueil :**
Le nombre minimum d'étudiants est fixé à 12 et le maximum à 40.
- **3-2 Durée de la formation :**
La durée est de 1 an et est ouverte tous les ans.

- **3-3 Enseignement théorique et pratique :**

L'enseignement a un volume horaire global de 90 heures comportant des enseignements théoriques en distanciel synchrone et asynchrone répartis entre les mois de janvier et avril, ainsi que la préparation d'un travail personnel dans le cadre d'une classe inversée.

Les enseignements sont organisés en 5 modules :

- 1/ Grandes endémies tropicales : paludisme, infection à VIH, hépatites virales chroniques, tuberculose ;
- 2/ Maladies tropicales négligées ; parasitologie et mycologie tropicales ;
- 3/ Maladies infectieuses émergentes en milieu tropical ;
- 4/ Médecine des voyages et des migrants ; approche clinique syndromique ;
- 5/ Santé mondiale ; santé publique ; une seule santé ; maladies non transmissibles.

Les cours débutent en janvier et se terminent en avril de l'année universitaire.

NB : bien que certains modules composant ce diplôme soient communs avec ceux dispensés dans le cadre de la 1^{ère} année de la Capacité de Médecine Tropicale, la validation du présent diplôme ne donne pas accès à la 2^{ème} année de la Capacité de Médecine Tropicale.

- **3-4 Stages :**

Ce diplôme n'est pas ouvert au stage.

4 - Conditions d'inscriptions

Peuvent prétendre à s'inscrire :

- Les titulaires d'un Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine ou en Pharmacie délivré par une Université française, ou d'un titre étranger équivalent,
- Les étudiants ayant validé le 2^{ème} cycle des études médicales ou pharmaceutiques dans une Université française (incluant les internes et les docteurs juniors en médecine et les internes en pharmacie) ou ayant validé un niveau équivalent dans une Université étrangère (incluant les étudiants étrangers inscrits en DFMS ou DFMSA auprès d'une Université française),
- Sur dérogation et après examen de leur dossier et de leur projet professionnel par les responsables du diplôme, les titulaires d'un Diplôme d'Etat d'Infirmier.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

5 - Coût de la formation

En formation initiale : 600€ / an

En formation continue :

- Reprise d'études non financée : **800€ /an**
- Reprise d'études financée : **1 400€ / an**

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6 - Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- **6-1 : Nombre de sessions :**

Il est organisé 2 sessions d'examen (1 session d'examen entre mai et juin et 1 session de rattrapage en septembre).

- **6-2 : Nature des épreuves :**

L'examen consiste en :

- Une épreuve écrite anonyme d'une durée de 2 h, comprenant de manière exclusive ou panachée deux sous épreuves parmi :
 - Une étude de cas avec questions rédactionnelles et/ou
 - Une série de questions à réponses multiples (QRM).

Chacune des deux épreuves est notée sur 20 points.

Les candidats, résidant hors France métropolitaine et ne pouvant se rendre à Bordeaux à la date des sessions d'examens, doivent adresser au CRL une demande motivée de passation délocalisée et identifier un lieu d'examen susceptible de les accueillir. Les frais relatifs à la passation délocalisée des examens sont à la charge exclusive du candidat.

- **6-3 : Validation :**

Pour être déclaré admis, le candidat doit :

- Obtenir la moyenne générale à l'épreuve écrite et ne pas avoir obtenu de note éliminatoire (inférieur à 5/20) à l'une des deux sous épreuves qui la compose,
- Satisfaire aux conditions d'assiduité.

Le jury pourra prendre en compte la qualité du travail personnel réalisé dans le cadre de la classe inversée pour repêcher les candidats ayant obtenu moyenne générale comprise entre 9 et 10 points sur 20 aux épreuves écrites, sous réserve de l'absence de note éliminatoire (inférieure à 5/20) à l'une des deux sous des épreuves qui la compose

- **6-4 : Disposition prévues en cas d'échec :**

Le redoublement n'est pas autorisé.

7 - Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création :

Conseil UFR Sciences Médicales du 13/06/2018
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2018

Modification :

Conseil UFR Sciences Médicales du 16/03/2026
Conseil du Collège Sciences de la santé du 18/03/2026
(Version 2)

Mise à jour (3-3) : 25/03/2026

(Version 2-1)